



**Lycée Français Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry
Carretera a Santa Tecla – AP 139 –SANTA TECLA EL SALVADOR (CA)**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Mardi 14 juin 2022 à 15h45

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'Établissement du 17 février 2022
2. Compte-rendu du Conseil d'École du 13 juin 2022
3. Bilan des projets du CVL et du CVC de 2021-2022
4. Bilan des projets du CESCE de 2021-2022
5. Point sur les modalités de déroulement des examens session 2022
6. Point sur le recrutement d'élèves rentrée 2022
7. Préparation de la rentrée 2022 : structure et enseignements (dont nouveautés), mouvements des personnels, projets pédagogiques (dont voyages scolaires), aménagements matériels et équipements.
8. Actualisation des règlements intérieurs et de leurs annexes pour la rentrée 2022 (Primaire et Secondaire)*
9. Budget de l'établissement 2022-2023
10. Calendrier et modalités de la pré-rentrée et de la rentrée des élèves
11. Bilan du projet d'établissement 2019-2022 et élaboration du projet 2023-2026
12. Postes de professeurs détachés rentrée 2023
13. Questions diverses

A 15 h 45, le quorum étant atteint, M. Laborde, Proviseur, remercie tous les membres présents à cette réunion.

Il précise que le secrétariat sera assuré par Mme Nina Bardi, représentante des parents d'élèves.

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'Établissement du 17 février 2022

Le compte rendu du conseil d'établissement du 03 février est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu du Conseil d'École du 13 juin 2022

Mme Lafrique est invitée à rendre compte du conseil d'école du 13 juin.

Elle fait part d'un bilan positif de l'année scolaire, et ce malgré les difficultés manifestes liées au fonctionnement en hybride pour la première partie de l'année. Notamment à signaler la mise en place des APQ, des classes multi âges et de la ludothèque. Différents projets pédagogiques menés : quart d'heure de lecture, concours (rallye lecture et little champions de la lectura), projet jardin, festival Chiltepe, chorale, Ambassadeurs en Herbe, Semaine Olympique,

Elle donne des informations sur la préparation de la rentrée prochaine :

- GRH : un poste de résident non pourvu par un titulaire, sera pourvu par un personnel en contrat local.
- Mise en place du pôle ressources éducatives

- Extension des classes multi âges en Maternelle, avec objectif de 100% à la rentrée 2023
- Enseignement de l'Anglais dès la classe de CP.
- Enseignement de la natation : toute l'année en Grande Section et CP, un semestre sur deux à partir du CE1.
- Initiation à la robotique
- Reprise du voyage en France pour les CM2 en mars 2023.
- Retour des horaires des classes d'avant la pandémie.

Elle précise qu'il reste des places vacantes en Maternelle petite section.

Les cours d'été auront lieu durant 3 semaines à compter du Lundi 3 juillet.

3. Bilan des projets du CVC et du CVL

M. Delestre présente une synthèse des projets menés cette année par les élèves de ces deux instances :

Pour le CVC:

- plantation d'un Maquilishuat
- création d'un parcours botanique en collaboration avec les éco délégués

Pour le CVL:

- participation au CVL de zone sur le thème de l'égalité hommes-femmes qui doit aboutir sur des propositions d'actions pour la rentrée prochaine
- collaboration à la campagne "Un jouet, un enfant heureux"
- activités de la Saint Valentin (vente de fleurs, chocolat, musique, mariages...)
- organisation des interclasses lycée et collège dans le cadre de la semaine olympique

Certains projets ont été ralentis en raison du mode de fonctionnement hybride entre septembre et décembre. Mais les projets réalisés ont tous été un succès.

Il sera nécessaire de réunir assez tôt les élèves à la rentrée prochaine pour définir les projets.

4. Bilan des projets du CESCE

En termes de développement durable, M. Laborde explique que la quasi-totalité des projets prévus sous l'impulsion de l'atelier des éco-délégués ont été réalisés :

- sortie nettoyage de plage le Mercredi 1^{er} décembre
- reportage sur les plastiques dans l'océan, dans le cadre de l'opération Graines de reporters scientifiques
- relance du tri sélectif avec le plastique (poubelles jaunes installées) et le papier (bureaux administratifs)
- jardin maya
- réécriture de la charte de l'éco-citoyen (annexe au Règlement Intérieur qui sera présentée au Conseil d'Etablissement du 14 juin)
- projet jardin avec la Canasta Campesina. 6 classes de Maternelle et 6 classes de Primaire sont concernées malgré un démarrage tardif dû à des nouvelles personnes impliquées pour la Canasta comme pour les enseignants. L'idée est de redémarrer plus tôt dans la prochaine année scolaire.

Seule la relance du marché des producteurs bio et locaux n'a pas pu se concrétiser. Il est proposé de relancer cette action dès ce mois de juin pour une reprise en 2022-2023 avec les 3 modalités suivantes : producteurs locaux individuels ou de coopératives, une fois toutes les deux semaines le Jeudi, en alternance avec le panier de la Canasta Campesina, sur le rond-point de Maternelle.

M. Laborde fait le point sur les autres actions prévues :

- Obligation pour les parents d'élèves de Maternelle, à compter de juin 2022, de participer aux réunions organisées par la Direction (Ecole des parents) : une réunion est programmée fin juin.
- Organiser une visite médicale des élèves de CP: ce point n'a pas pu encore être abordé et le sera prochainement.
- 30 minutes d'APQ (Activité Physique Quotidienne) en Primaire (cycles 2 et 3) depuis janvier 2022.
- Equivalent des APQ pour les élèves de Maternelle : des activités de motricité se déroulent cette année avec les assistantes pédagogiques et se poursuivront en 2022-23.
- Promouvoir des activités physiques pour les élèves du Secondaire, notamment lors de la pause méridienne, avec l'appui des personnels de vie scolaire : les élèves sont autorisés depuis quelques mois à pratiquer des jeux de ballons et sont nombreux à en profiter.
- Opération de communication auprès des parents sur le thème de la composition de la lunchera en réalisant des vidéos de parents et élèves volontaires pour montrer des exemples de menus respectant à la fois une alimentation saine et écologique : des parents se sont portés volontaires et les vidéos vont pouvoir être réalisées prochainement.
- Intervention (sous forme de conférence ou ateliers) de spécialistes sur le thème des dangers d'internet et des réseaux sociaux auprès notamment des élèves et parents d'élèves du collège et des élèves de lycée. Mme De Gomez et un intervenant extérieur (FUSALMO) ont réalisé ces interventions auprès de toutes les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, et aussi auprès des parents (avec seulement 30 parents présents). Il semble important, en 2022-2023, de proposer des interventions sur ce thème aux élèves dès la classe de CM1 et aux parents dès la Maternelle et de donner aux parents des conseils sur le contrôle parental.
- Interventions sur le thème du harcèlement ont été réalisées par Mme De Gomez en mai 2022 auprès de toutes les classes de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.

5. Point sur le déroulement des examens session 2022

DELFP Prim (élèves de CM2):

Passation les 7 et 8 juin pour les élèves de CM2 (1 absent)

M. Groussard présente ensuite le calendrier des examens du Secondaire :

Diplôme National du Brevet (élèves de 3^{ème}):

Epreuve orale de soutenance de projet le mercredi 8 juin. Un rattrapage sera organisé pour les 2 élèves absents.

Epreuves écrites de Français (2 parties), Histoire-Géographie-EMC, Mathématiques et Sciences les jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet

Epreuves Anticipées du Baccalauréat (élèves de Première):

Ecrit de Français le Jeudi 16 juin de 13h à 17h

Oraux de Français entre le 7 et le 9 juin en présentiel avec des professeurs examinateurs de la zone.

Baccalauréat (élèves de Terminale):

Ecrit de philosophie le Mercredi 15 juin de 7h à 11h

Grand Oral entre le 20 et le 23 juin en présentiel avec le jury examinateur en visioconférence

Résultats du 1^{er} groupe: Jeudi 30 juin. Oraux de rattrapage: Lundi 4 juillet. Résultats définitifs: 5 juillet

M. Groussard précise que les élèves positifs au Covid 19 qui ne présentent pas de symptômes pourront composer dans une salle à part. Il regrette un nombre trop important d'élèves dispensés d'EPS, c'est un point de vigilance sur lequel il faudra travailler à la rentrée. Enfin, des absences aussi à des épreuves blanches, là aussi c'est un point de vigilance.

6. Point sur le recrutement d'élèves

Admissions en Maternelle Petite Section:

78 admis, 13 en attente, total potentiel de 91 élèves à ce jour

Admissions en Maternelle Moyenne Section:

98 montants de PS, 7 admis, total de 105 élèves. Niveau complet avec liste d'attente.

M. Laborde précise que, sur les autres niveaux, on a constaté durant l'année scolaire et en cette fin d'année un peu plus de départs que d'arrivées de nouveaux élèves, notamment en raison de familles salvadoriennes qui quittent le pays pour s'installer à l'étranger.

7. Préparation de la rentrée 2022

Mouvements des personnels:

- Direction : Fin de mission de Mme Sophie Lafrique, Directrice du Primaire, après 5 années, et prise de fonction de M. Franck Grébot sur ce poste.
- **Enseignants résidents:** recrutement confirmé et démarches de détachement engagées pour les 2 professeurs recrutés : Professeur des écoles: Mme Stéphanie GREBOT et Technologie: M. David ANGELO
- **Enseignants contrats locaux:** recrutements finalisés ou en cours pour les postes vacants : Professeurs d'Histoire-Géographie (2 postes), de Lettres, d'Anglais-Portugais, de Sciences Physiques, Professeur d'Anglais en Primaire et Professeurs des écoles remplaçants

Structure:

- Maternelle: 6 classes multi âges, 2 PS-MS, 1 PS, 1 MS, 2 GS soit 12 classes
- 5 classes pour les niveaux CP et CE1
- 4 classes par niveau du CE2 à la Première
- 3 classes de Terminale

Nouveaux dispositifs pédagogiques:

- Enseignement de l'Anglais dès la classe de CP
- Pôle ressources éducatives en CP et CE1
- Natation: toute l'année en GS et CP et un semestre du CE1 au CM2
- Spécialité Numérique et Sciences Informatiques en Première avec 2 groupes
- Robotique en classe de 2nde (et en classe de 1^{ère} pour la dernière année)
- Déplacement d'une heure de Sociales de Première en Seconde

Missions particulières:

- Référent E3D
- Référent culture
- Référent maîtrise du français
- Référent TICE pour le 1^{er} degré

Projets pédagogiques:

- Projet robotique en Primaire
- Projet SISMOS
- Projet Web radio
- Reprise des voyages et sorties pédagogiques
- Semaine Olympique
- Voyages en France pour les élèves de CM2 et 4^{ème} (pour ces derniers, il s'agit d'un « rattrapage » du voyage annulé en 2020 pour cause de pandémie, l'idée étant de proposer ce voyage en 4^{ème} pour les 3 prochaines années correspondant aux promotions de CM2 qui n'ont pas pu partir en France en 2020, 2021 et 2022).

Aménagements matériels :

- Réouverture de la cafétéria
- Equipements informatiques

Nouvelles modalités d'accueil des élèves post COVID:

- Entrée par le portail A pour tous les élèves de collège et lycée
- Masque facultatif
- Suppression prise de température et alcool gel obligatoires au portail d'entrée
- Suppression des zones de récréation par niveau
- Suppression de la distanciation dans les salles
- Horaires des cours: Maternelle: 7h30-12h20, Primaire: 7h30-12h40, Secondaire: selon l'Emploi du Temps
- Récréations:

Première récréation commune primaire et secondaire de 9h23 à 9h38

Deuxième récréation décalée: 11h15-11h30 en Primaire et 11h31-11h44 en Secondaire

- Pause repas différenciée:

11h30- 12h40 pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}

12h40- 13h30 pour les élèves des extrascolaire et les classes de 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale

Vigilance renforcée sur le respect du Règlement Intérieur et notamment l'assiduité : il est important que tous les parents aient bien conscience que l'assiduité est l'une des principales conditions de la réussite scolaire.

Il est précisé que les élèves du Secondaire devront changer de salles selon leur emploi du temps, comme c'était le cas avant la pandémie.

Par ailleurs, nous déplorons un manque de respect mutuel de certains élèves envers d'autres dans les zones extérieures. Il faudra travailler sur ce thème.

8. Actualisation des règlements intérieurs et de leurs annexes :

Mme Lafrique précise qu'il n'y a pas de changement pour les versions Maternelle et Primaire.

Pour la version Secondaire, M. Laborde présente les propositions de modifications :

- Mention du Proviseur Adjoint à l'Article 3
- Interdiction de commande ou livraison de nourriture extérieure
- Plage horaire de cours de S0 (12h44-13h39) pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}
- Accompagnement à l'infirmerie: un seul camarade autorisé
- Article 71: mention de l'élection d'un élève éco-délégué par classe
- L'utilisation des appareils électroniques (dont les montres connectées) est interdite en classe, sauf dans le cas où le professeur l'autorise.
- Article 67 à modifier : il est en effet prévu que des devoirs de rattrapage soient systématiquement (et non éventuellement comme c'est le cas à présent) proposés aux élèves qui jouissent d'une absence justifiée à une évaluation.

Il présente ensuite les annexes qui avaient été adressées préalablement aux membres du CE (voir pièces jointes) :

- Charte du Développement Durable
- Charte informatique : Mme Lafrique souligne qu'il faudrait mener un travail de rédaction d'une version plus adaptée aux élèves du Primaire.
- Protocoles de résolution des conflits : version personnels enseignants, version autres personnels, version élèves, version parents d'élèves,

Les versions actualisées du Règlement Intérieurs et leurs annexes sont adoptées à l'unanimité.

9. Budget de l'établissement

M. Hernandez présente le budget 2022-2023 validé lors de l'Assemblée Générale des parents de mars 2022.

Considerandos al proyecto de presupuesto

- Se proyectan 1,404 alumnos para el año escolar 2022-2023
- Se proyecta una participación en remuneración con la AEFE del 58.7% además se incrementa a 31 el numero de profesores Residentes.
- Se proyecta la incorporación de una maestra reemplazante y dos asistentes, además se incrementan salarios del personal docente y de Admón (2 y 4%)
- Se proyecta una tasa cambiaria de € 0.83 por \$1.00
- Se considera una inversión en equipo informático e infraestructura por \$ 141,980.00.
- Se proyectan \$ 398 mil para pago de capital e intereses por el financiamiento.
- Se proyecta un incremento de \$7.00 a la colegiatura del 2021-2022

Ingresos Netos: \$ 6,056,652.00

EGRESOS:

Egresos Pedagógicos (71%)	\$ 4,298,348.00
Egresos de Admón (16%)	\$ 983,076.00
Egresos Financieros (7%)	\$ 410,188.00
Compras para la venta (2%)	\$ 146,888.00
Otros Egresos e Inversiones (4%)	\$ 216,869.00

Egresos Totales \$6,055,369.00

Diferencia Ingresos netos - Egresos Netos □ \$ 1,283.00

Colegiatura de todos los niveles : \$ 390.00 por mes en 10 meses

Varios considerandos:

- Remuneración a la AEFE al 58,7% porque próximo año al 60% de la participación de los salarios de los residentes más un residente adicional: 31 residentes
- 1 incorporación de una remplazante y dos asistentes en primaria
- Incrementar salario entre 2 y 4 % cada tres años y el cuarto año promedio del 7% ó sea 4% por año
- Tasa cambiaria 0,83 – A beneficio del liceo
- Se considera una inversión en informática: equipos aproximadamente será de \$86k más tablets y proyectores haciendo un total aproximadamente de \$141.980,00
- \$398k pago de intereses por el crédito del edificio de primaria
- Incremento de colegiatura por mes en \$7 por alumno son \$70 por año
- Egresos 87% pedagógicos y administración.
- Salarios 73%
- Egresos financieros pago a capital por financiamiento administración 16%
- Financieros 7%
- Compras para venta 2%
- Egresos e inversiones 4%
- Egresos totales \$6.055.369
- Paneles solares para el año próximo \$150k unificaremos ingreso de la energía para tener todos los paneles en una sola conexión y ser mas eficientes en uso de energía solar
- Ingresos vs egresos \$1.283,00 es demasiado mínimo: estrictos en el uso de los recursos para no sobrepasarnos. Mas sin embargo se debería hacer una previsión de al menos un 10% del total del presupuesto para casos extraordinarios y tener un fondo para recursos de emergencia, o por ejemplo no atrasar el pago del personal docente ni del personal de servicio.
- De acuerdo a la intervención de varios profesores, se hace nuevamente la solicitud de aumentar el salario en un índice superior al 2% ya que la vida esta extremadamente cara en el país y no han recibido aumento aún.

Entre el presupuesto 2021 y 2022-2023:

- Egresos: hay un aumento del 6,3% en egresos pedagógicos entre el año anterior y este año.
- Ingresos: 4,5% de aumento en los ingresos pedagógicos (cuotas 2%)
- Egresos totales: promedio de 4,3% de aumento
- Préstamo para 8 años: pero cuota antes \$54k y ahora a \$32k al 5,6% de interés.
- Demoras en pagos y becas:

Se mantiene igual la parte de la asignación de apoyo y becas – año pasado \$40k +\$140k del colegio para apoyo a las cuotas escolares ahora solo son \$55k y el proyecto está en 36k que se les asigna a los padres. Se propone retomar normalidad en cuotas. JD es mas profunda en su análisis para ver quienes tienen verdaderamente una necesidad y se ha tratado de ayudar a todos con pequeños márgenes.

- Mora: casi \$483k a este día. Esperamos obtener esa nivelación de al menos \$300k.
- Después de la entrega de notas: Se espera recuperar entre el 15 y el 30 de junio al menos \$300k; y \$80k entre julio y agosto para poderse matricular.

10. Calendrier et modalités de la pré-rentrée et de la rentrée

- Pré-rentrée des personnels enseignants le Jeudi 1^{er} septembre

- Echelonnement de la rentrée des élèves:

Vendredi 2 septembre: Maternelle Petite Section, partie des CP et des CE1, 6^{ème}, Seconde et Terminale

Lundi 5 septembre: Moyenne et Grande Sections, partie des CP et des CE1, CE2, CM1, CM2, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, Première.

11. Bilan du projet d'établissement

En raison de la pandémie, le projet d'établissement 2019-2022 a été fortement perturbé. M. Laborde et Mme Lafrique proposent donc de prolonger la durée de ce projet d'une année, jusqu'en 2023.

Cette proposition recueille un avis favorable des membres du Conseil d'Etablissement.

12. Postes de professeur détachés rentrée 2023

M. Laborde explique que le nouveau statut de professeur détaché est entré en vigueur et se substitue au statut de professeur résident. Sans attendre les instructions de l'AEFE sur les demandes de créations de postes pour la rentrée 2023, il propose la création de 2 postes en Secondaire : un poste en SVT et un poste en Histoire-Géographie (avec complément de service en SES).

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

13. Questions diverses

Représentants des personnels enseignants:

Demande de revalorisation du point d'indice supérieure à 2% pour tenir compte de l'inflation : cette demande fera l'objet d'un examen par la Junta Directiva du lycée.

Possibilité pour les personnels d'acheter du matériel informatique avec des tarifs négociés.

Représentants des parents :

Cartes d'identification des élèves : Mme Abrego précise que les cartes sont en cours de réalisation et seront distribuées à tous les élèves du Secondaire avant la fin de l'année scolaire. Les représentants des personnels souhaitent également disposer d'un tel document à l'avenir.

Bureau pour Mme Consigny, CPAIEN en poste au Salvador:

L'Ambassade de France va changer de locaux dans les prochains mois et ne pourra plus accueillir le bureau de Mme Consigny, CPAIEN. Il est donc proposé de lui créer un bureau au lycée.

M. Laborde clôt cette dernière réunion de l'année scolaire en remerciant, Mme Lafrique, au nom de toute la communauté éducative, pour son engagement constant et sans faille durant ses cinq années à la tête de l'école primaire du lycée et lui souhaite une bonne prise de fonction dans son prochain poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Le Proviseur

Christophe Laborde



La secrétaire de séance

Nina Bardi de Alvarez

Annexes point 8

Établissement en Démarche
de Développement Durable



Le lycée français Antoine et Consuelo de Saint Exupéry a obtenu, en février 2017, le label **E3D** pour son engagement dans l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Les éco-délégués sont les ambassadeurs de cette identité de l'établissement et sont porteurs de notre culture de développement durable.

Charte du développement durable

En tant que membre d'un établissement en démarche E3D, notre but est de réaliser des actions concrètes, en faveur du Développement Durable, au sein du lycée Antoine et Consuelo de Saint Exupéry.

L'objectif est de changer les habitudes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, pour mettre en place une protection de notre Environnement et une lutte contre la Crise Climatique.

Nous croyons aux valeurs portées par les articles de la déclaration suivante :

- 1) La biodiversité est une valeur en elle-même qui contribue à l'épanouissement de la vie sur Terre.
→ **Nous devons la protéger.**
- 2) Actuellement, les interventions humaines dans le monde sont excessives et détériorent rapidement l'environnement.
→ **Nous devons agir.**
- 3) Une amélioration significative des conditions de vie requiert une réorientation de nos structures économiques, technologiques et idéologiques.
→ **Nous devons proposer de nouvelles règles d'hospitalité.**
- 4) Les espaces naturels sont un patrimoine.
→ **Nous devons les respecter et les transmettre.**

Nous avons connaissance de l'**existence d'un comité E3D** qui articule le fonctionnement de l'établissement de manière à s'engager en faveur des 17 Objectifs de Développement Durable.

Signature du représentant légal 1 Signature du représentant légal 2 Signature de l'élève



CHARTRE d'UTILISATION DU RESEAU INFORMATIQUE

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission d'éducation de l'établissement. Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à la disposition des élèves d'un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La présente charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein du Lycée Français ainsi que dans le cadre du travail pédagogique à distance.

Article 1 Principes généraux

1.1 Respect de la législation

L'Internet et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit. Les partenaires de l'établissement se doivent donc de respecter la législation en vigueur. Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) concernés et le cas échéant sanctionnés par voie pénale, le non-respect :

- de la législation relative à la propriété littéraire et artistique, notamment le respect de règles de reproduction et de copie d'extraits musicaux et de vidéogrammes et celles relatives à la citation des sources des documents utilisés...
- de la législation relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- de la législation relative à la protection des mineurs,
- des règles relatives à la protection de la vie privée,
- du droit à l'image et au son : l'élève ne peut photographier ou filmer d'autres personnes sans leur consentement préalable, ou celui de leur représentant légal. Toute diffusion d'images ou de son d'autres personnes, sans leur autorisation préalable, est également interdite,
- de règles de consultation ou de diffusion d'informations à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire, incitant à la consommation de produits illicites et, de manière générale, toute information présentant le caractère d'un délit.

1.2 Bon usage

L'élève s'engage à une utilisation à des fins pédagogiques et éducatives, respectueuse, rationnelle et loyale, des services et des matériels qui lui sont proposés.

L'élève s'exprimera en français sauf demande contraire de la part de son professeur.

Dans ce cadre, il ne doit pas tenter de porter atteinte au fonctionnement des réseaux, des matériels, à l'intégrité ou à la protection des matériels, des données et des logiciels ni de procéder sans autorisation explicite à des installations de logiciels ou de données. L'élève doit également informer l'enseignant ou l'administrateur de tout dysfonctionnement constaté.

1.3 Identification

L'utilisation des services repose sur un principe d'identification préalable de chaque utilisateur qui dispose d'un compte personnel (identifiant et mot de passe) qui doit demeurer strictement confidentiel. Le mot de passe ne devra pas être partagé avec d'autres camarades.

L'utilisation ne peut donc être anonyme et les traces d'usage liées à cette identification sont collectées et archivées.

Chaque utilisateur doit fermer sa session lorsqu'il quitte, même temporairement, son poste de travail.

Chacun est entièrement responsable des manipulations effectuées sous son nom d'utilisateur et des fichiers stockés dans son répertoire.

Article 2. Travail en réseau

L'établissement est équipé d'un réseau local, qui permet d'accéder notamment à Internet. Il dispose également de différents services web (**Pronote, Google Education, Produits Microsoft,...**)

2.1 Messageries

Tout utilisateur dispose d'une adresse mail du type xxx@lfelsalvador.org ainsi que d'une messagerie instantanée.

Les règles suivantes s'appliquent à toute communication par messagerie interne ou externe:

- L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser les messageries pour un objectif autre que pédagogique ou éducatif.
- Il est interdit de porter atteinte à un utilisateur, par l'intermédiaire de messages, textes ou images contraires aux règles fondamentales définies à l'article 1.
- L'administrateur réseau se réserve le droit de supprimer tout message bloquant.

L'établissement décline toute responsabilité quant au contenu des messages échangés en dehors du temps scolaire.

2.2 Espaces de travail

L'élève a accès à deux types de répertoire sur un disque dur sécurisé d'un serveur à usage exclusivement pédagogique :

- **Un répertoire partagé « commun », les droits d'accès sont en lecture et en écriture.
Tous les élèves et les professeurs ont accès à cet espace.**

- Un répertoire privé « documents » auquel il est le seul à avoir accès. L'utilisation de ce répertoire à des fins privées est tolérée dans la mesure où cela ne perturbe pas le fonctionnement des outils pédagogiques.

Ce répertoire n'est pas automatiquement sauvegardé, il revient à l'élève de faire des sauvegardes régulières.

L'utilisateur devra veiller à ne pas dépasser la taille limite de ses répertoires, **il est conseillé de réaliser des copies régulières sur le Drive mis à disposition**. Un message d'alerte lui est envoyé car cela peut provoquer des dysfonctionnements de son compte.

La messagerie de l'élève lui donne accès à des outils numériques Google (Classroom, Drive,...) qu'il utilisera que dans un cadre pédagogique.

2.3 Accès à l'Internet

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

- L'accès à Internet n'est autorisé qu'au travers des dispositifs de sécurité mis en place.
- L'établissement procède à un filtrage des sites dont il n'autorise pas l'accès.
- Le téléchargement de fichier est interdit sauf sur autorisation du professeur.

2.4 Utilisation des dispositifs mobiles

La connexion au réseau de l'établissement par des dispositifs mobiles appartenant à l'utilisateur (téléphone, portable, tablette,...) est encadrée par un système d'authentification.

L'accès au réseau sera rendu possible dans des espaces clairement identifiés.

Article 3 Contrôles techniques

Des contrôles techniques internes peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs. L'Établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.
- soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques. Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. L'établissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
- soit dans un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule et dans l'article 1
- soit à la demande des autorités policières ou judiciaires.

Article 4 Interlocuteurs

Les enseignants informent les élèves des procédures à suivre, en expliquent les raisons et veillent au respect des règles par les élèves dont ils sont responsables. Les enseignants recueillent et signalent à l'administrateur du réseau les dysfonctionnements techniques constatés et au chef d'établissement les manquements observés.

L'administrateur du réseau est informé des dysfonctionnements constatés et, sur sollicitation expresse du chef d'établissement ou de la hiérarchie, peut effectuer des opérations techniques de surveillance et de contrôle à des fins statistiques, de traçabilité, d'optimisation, de sécurité ou de détection des abus, de l'ensemble des moyens de communication.

Article 5 Sanctions

L'élève s'engage à respecter les dispositions précédentes aussi bien dans son établissement d'origine que dans un établissement d'accueil (ex. : stage , sortie ..)

L'élève qui contreviendrait à ces règles s'expose aux sanctions administratives prévues par le règlement intérieur de l'établissement, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par la loi.

Le chef d'établissement pourra, sans préjuger des poursuites ou procédures de sanctions pouvant être engagées à l'encontre de l'utilisateur, limiter les usages de l'élève par mesure conservatoire.

Fait à San Salvador, le **14 juin 2022**.

LYCEE FRANCAIS

<p>L'élève certifie avoir pris connaissance de la charte informatique et s'engage à respecter scrupuleusement les règles d'utilisation énoncées.</p> <p>Signature :</p>	<p>Le représentant légal de l'élève (élève mineur) certifie avoir pris connaissance de la charte informatique et des sanctions prévues en cas de non-respect des règles d'utilisation énoncées.</p> <p>Signature :</p>
---	--

PROTOCOLO DE INTERVENCIÓN PARA ALUMNOS/AS PARA LA RESOLUCION DE CONFLICTOS EN EL MARCO ESCOLAR

Cuando usted se sienta involucrado en un conflicto (autor, víctima o testigo) en el marco escolar se le recomienda seguir el proceso siguiente:

1. Analizar la situación. Ante palabras o hechos que le hacen sufrir analice la situación: ¿Es puntual o permanente?; ¿Posee intencionalidad de dañarle?; ¿Es una broma pesada?; ¿Es una acción violenta ocasional?; ¿Es una simple exigencia de un profesor? Etc.
2. Identificar con claridad lo que sucede para intervenir más eficazmente.
3. Dialogar con la otra persona de forma asertiva y empática.
4. Si no logra resolver la situación dialogando, repórtelo inmediatamente a un adulto del colegio. Se respetará la confidencialidad de todo lo que Usted diga. No se calle ni soporte el acoso en silencio. Al llegar a casa converse con sus padres de lo que sucede. Ellos ya conocen el protocolo.
5. Conservar todas las evidencias (en caso de cyberbullying, por ejemplo: Captura de pantallas de chats, correos, videos, etc.) para presentarlas, así como los testimonios de testigos (compañeros que han observado el acoso).
6. Las autoridades del Liceo le darán seguimiento a su caso y usted deberá seguir comunicándose con ellas a fin de que no se vuelva a repetir.
7. En caso de que existan represalias del acosador ante su denuncia, repórtelo lo antes posible a la Dirección.
8. La Dirección del Liceo mantendrá informados a sus padres de los resultados de la intervención. Se comunicarán las medidas adoptadas, tanto a nivel preventivo como correctivo.
9. No se tome la justicia por su cuenta, ni utilice la violencia; las autoridades del Liceo son quienes deben ejercer y ejercerán esa justicia en el marco del reglamento interno del Liceo.
10. Si usted considera que su situación es grave y que está ocasionándole mucho dolor y sufrimiento, acuda directamente a la Dirección donde encontrará las puertas abiertas para escucharle y apoyarle. Puede escribir al siguiente correo: ayudayapoyo@lfelsalvador.org

LA DIRECCION

PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES ELEVES POUR LA RESOLUTION DE CONFLITS

Lorsque vous êtes impliqué (auteur, victime ou témoin) dans une situation de conflit dans le cadre scolaire nous vous conseillons de suivre les étapes suivantes :

1. Analyser la situation. Face à des mots ou des faits qui vous font souffrir, analysez la situation : c'est ponctuel ou permanent ? avec intention de vous faire mal ? une plaisanterie malsaine ? un acte de violence occasionnel ? une simple exigence d'un professeur...?
2. Identifier avec clarté l'événement pour intervenir efficacement.
3. Dialoguer avec l'autre personne de façon claire et empathique.
4. Si le problème persiste après le dialogue, signalez-le immédiatement à un adulte du Lycée. La confidentialité de tout ce que vous dites sera respectée. Ne gardez pas le silence et ne supportez pas le harcèlement en silence. À votre arrivée à la maison, discutez avec vos parents sur ce qui se passe, ils connaissent déjà le protocole.
5. Conservez toutes les preuves (en cas de cyberbullying par exemple : capture d'écran des chats, mails, vidéos, etc.) et témoignages (camarades qui ont observé le harcèlement) pour les présenter.
6. Les autorités du Lycée feront un suivi de votre problème et vous resterez en contact avec elles, afin d'éviter que cela ne se reproduise.
7. Dans le cas où vous continuez à vivre des représailles du harceleur, signalez-le à la Direction le plus rapidement possible.
8. La Direction du Lycée tiendra informés vos parents des résultats de l'intervention. Les mesures adoptées seront communiquées, aussi bien préventives que correctives.
9. Ne vous faites pas justice vous-même, n'utilisez pas la violence. Les autorités du Lycée sont celles qui doivent exercer et exerceront la justice dans le cadre du règlement intérieur du Lycée.
10. Si vous considérez que votre situation est grave et que cela vous cause douleur et souffrance adressez-vous directement à la Direction où vous trouverez les portes ouvertes pour vous écouter et vous soutenir. Vous pouvez écrire un mail à ayudayapoyo@lfelsalvador.org.

LA DIRECTION

PROTOCOLO DE INTERVENCIÓN PARA PROFESORES ANTE CONFLICTOS QUE IMPLICAN A UN ALUMNO EN EL MARCO ESCOLAR

Cuando Usted reciba un reporte sobre problemas de convivencia escolar en el Liceo, debe seguir los siguientes pasos:

Analizar la situación con el objetivo de definir si el conflicto puede ser resuelto de inmediato o si necesita seguir un procedimiento.

- a. **Resolución inmediata:** Resolver. Si es necesario, notificar a los padres de familia vía email sobre lo sucedido. Fin del proceso.
- b. **Resolución con procedimiento:** Si la resolución inmediata no tuvo éxito o si considera que el caso es grave, debe realizar un informe por escrito lo más detallado y preciso posible según el modelo en vigencia y entregarlo a la Dirección de Primaria o al CPE para Secundaria

La Dirección de Primaria o el CPE para Secundaria, gestionará el señalamiento y mantendrá informado al equipo pedagógico del o los alumnos implicados.

LA DIRECCION

PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES PROFESSEURS FACE A DES CONFLITS IMPLIQUANT UN ELEVE DANS LE CADRE SCOLAIRE

Lorsque vous recevez des informations sur une situation de conflit dans le cadre scolaire nous vous conseillons de suivre les consignes suivantes :

Analysez la situation en ayant comme objectif de définir si le conflit peut être résolu immédiatement ou si une procédure est nécessaire.

- a. **Résolution immédiate :** Résoudre. Notifier les faits aux parents via un courrier électronique si nécessaire. Fin du processus
- b. **Résolution avec procédure :** Si la résolution immédiate n'a pas abouti ou si vous estimez le cas grave, il faut rédiger un rapport factuel le plus précis possible selon le modèle en vigueur et l'adresser à la Direction du Primaire ou au CPE pour le Secondaire.

La Direction en Primaire ou le CPE en Secondaire gérera le signalement et tiendra informée l'équipe pédagogique du ou des élèves concernés.

LA DIRECTION

**PROTOCOLO DE INTERVENCIÓN PARA PERSONAL NO PEDAGÓGICO ANTE CONFLICTOS QUE
IMPLICAN A UN ALUMNO EN EL MARCO ESCOLAR**

Cuando Usted reciba un reporte sobre problemas de convivencia escolar en el Liceo, debe seguir los siguientes pasos:

- c. Alumnos de primaria: Identificar al profesor de la clase e informarle de la situación.
- d. Alumnos de secundaria: Informar al CPE

No menosprecie ni desestime ninguna denuncia que Usted reciba. Traslade toda la información a las personas arriba indicadas.

LA DIRECCION

**PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LE PERSONNEL NON ENSEIGNANT FACE A DES CONFLITS
IMPLIQUANT UN ELEVE DANS LE CADRE SCOLAIRE**

Lorsque vous recevez des informations sur une situation de conflit dans le cadre scolaire, nous vous conseillons de suivre les étapes suivantes :

- e. élèves du primaire: identifier le professeur de la classe et l'informer de la situation
- f. élèves du secondaire: Informer le CPE

Ne négligez aucune information que vous recevrez. Transmettez toute l'information aux personnes indiquées précédemment.

LA DIRECTION

PROTOCOLO DE INTERVENCIÓN PARA PADRES DE FAMILIA ANTE CONFLICTOS QUE IMPLICAN A UN ALUMNO EN EL MARCO ESCOLAR

Cuando su hijo le reporte que está teniendo dificultades de convivencia escolar en el Liceo, se le recomienda seguir los siguientes pasos:

1. Escuchar a su hijo con actitud empática y comprensiva, sin interrumpirlo, ni juzgarlo, ni dándole soluciones precipitadas. Evite reaccionar de manera impulsiva.
2. Evaluar junto con su hijo, la situación completa y de manera objetiva, sin buscar culpabilizar a nadie. Ante un conflicto hay más de una parte involucrada, y es necesario que su hijo tome conciencia de su rol y responsabilidad.
3. Apoyar a su hijo en su iniciativa. Acordar con su hijo el tipo de apoyo que él desea recibir de su parte.
4. Si su hijo está en Primaria, notifique de la situación a la Dirección de Primaria. Si está en Secundaria, acuda al CPE. Puede escribir al correo siguiente: ayudayapoyo@lfelsalvador.org.
5. Evitar comentar su caso con otros padres, profesores o alumnos.
6. Conservar todas las evidencias (en caso de ciberbullying, por ejemplo: Captura de pantallas de chats, correos, videos, etc.) para presentarlas a la autoridad escolar correspondiente, según la gravedad, así como los testimonios de testigos (compañeros que han observado el acoso).
7. En el caso de un conflicto que pueda dar origen a consecuencias penales (difamación frecuente de compañeros a través de comentarios mal intencionados o escritos humillantes, despectivos o hirientes en internet, acciones discriminatorias planificadas, burlas constantes, etc.), Usted está en su derecho de proceder a realizar la denuncia ante las autoridades competentes. De darse el caso, por favor informar a la Dirección del colegio.
8. En caso de que existan represalias del acosador ante su denuncia, repórtelo lo antes posible a la Dirección.

LA DIRECCION

PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES PARENTS D'ELEVES FACE A DES CONFLITS IMPLIQUANT UN ELEVE DANS LE CADRE SCOLAIRE

Lorsque votre enfant vous informe qu'il y a une situation de conflit dans le cadre scolaire au Lycée, nous vous conseillons de suivre les étapes suivantes :

1. Écoutez votre enfant avec une attitude empathique et compréhensive sans interrompre ni juger ni donner des solutions précipitées. Évitez de réagir de manière impulsive.
2. Évaluez avec votre enfant la situation complète et de manière objective, sans chercher à blâmer qui que ce soit. Face à un conflit, plusieurs parties sont impliquées et il est nécessaire que votre enfant prenne conscience de son rôle et de ses responsabilités.
3. Soutenez votre enfant dans sa démarche. Convenez avec votre enfant du type de soutien qu'il veut recevoir de votre part.
4. Notifiez la situation à la Direction du Primaire si votre enfant est en Primaire ou au CPE s'il est en Secondaire. Vous pouvez écrire un mail à ayudayapoyo@lfelsalvador.org.
5. Évitez de discuter votre cas avec d'autres parents, enseignants ou étudiants.
6. Conservez toutes les preuves (cas de cyberintimidation, par exemple: captures d'écran des chats, courriers, vidéos, etc.) et les témoignages (camarades ayant observé le harcèlement) pour les présenter à l'autorité scolaire correspondante, en fonction de leur gravité.
7. En cas de conflit pouvant avoir des conséquences pénales (diffamation fréquente par des propos malveillants ou des écrits humiliants, péjoratifs ou blessants sur Internet, actions discriminatoires planifiées, railleries incessantes, harcèlement etc.) vous avez le droit de déposer une plainte auprès des autorités compétentes. Nous vous demandons alors d'en informer la Direction du lycée.
8. En cas de représailles du harceleur à cause de votre dénonciation, signalez-le, le plus rapidement possible à la Direction.

LA DIRECTION